DNCA INVEST

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 60, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 125,012

(le « **Fonds »**)

AVIS AUX ACTIONNAIRES
DE DNCA INVEST - EUROSE

Luxembourg, le 14 avril 2022

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») souhaite vous informer de changements importants relatifs au compartiment du Fonds DNCA INVEST- EUROSE (le « **Compartiment** »).

Les termes qui ne sont pas autrement définis dans le présent avis auront la même signification que ceux définis dans le prospectus actuel du Fonds (le « Prospectus »).

Le Conseil d'administration a décidé de modifier la description des catégories d'actifs et de contrats financiers éligibles afin (i) d'ajouter la possibilité pour le Compartiment d'être exposé à des États non membres de l'OCDE, et (ii) de préciser l'exposition maximale du Compartiment aux instruments financiers dérivés afin de permettre à ce dernier de gérer et d'ajuster efficacement ses expositions aux risques et (iii) mettre à jour la liste des facteurs de risque spécifiques applicables au Compartiment (les « **Changements** »).

Ainsi, à compter du 20 mai 2022 (la « Date d'entrée en vigueur »), la section « Description des catégories d'actifs et de contrats financiers » de la fiche d'information du Compartiment sera modifiée comme suit (les modifications sont soulignées ci-dessous) :

« *Description des catégories d'actifs et des contrats financiers :*
Les limites suivantes s'appliquent :

- *<u>Jusqu'à</u> 100 % de l'actif <u>net du Compartiment</u> peut être exposé à des titres à revenu fixe. <u>Dans cette limite, les titres à revenu fixe peuvent être principalement</u> libellés en euros, composés de titres émis par des émetteurs du secteur public ou privé <u>et être constitués dans un pays membre de l'OCDE</u>, sans contrainte de notation quelconque, y compris des émissions non notées*
- *Jusqu'à 50 % de l'actif net du Compartiment <u>peut être exposé</u> à des titres appartenant à la catégorie spéculative (c. à d. dont la notation est inférieure à la note minimale A-3 à court terme ou BBB- à long terme de Standard & Poor's ou à une note équivalente) ou non notés. La Société de gestion ne basera pas uniquement ses décisions d'investissement sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes, mais elle devra également tenir compte des décisions des agences de notation et pourra procéder à sa propre évaluation du risque de crédit.*

- *Le Compartiment peut* être exposé *jusqu'à 5% de son actif net dans des titres pouvant être qualifiés de titres en difficulté (c'est-à-dire qui ont une notation Standard & Poor's inférieure à la notation à long terme CCC ou équivalente).*
- *Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de son actif net en titres adossés à des actifs (ABS). Les titres adossés à des actifs, notamment les titres adossés à des créances hypothécaires (MBS), dans lesquels le Compartiment investira seront des titres notés au moins B- par Standard & Poor's par exemple ou considérés comme ayant une qualité de crédit comparable par la Société de Gestion.*

  Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres pouvant être qualifiés de « en difficulté » *au moment de l'investissement ou pendant leur durée de vie dans le portefeuille. Dans le cas d'une dégradation d'obligations* au statut de « en difficulté » *pendant leur durée de vie, ces dernières seront cédées dès que possible en tenant dûment compte de l'intérêt des Actionnaires.*
- *Le Compartiment pourra* être exposé *jusqu'à 35 % de son actif net aux actions. Dans cette limite, les actions peuvent être principalement émises par des émetteurs constitués dans des États membres de l'OCDE appartenant à toutes les catégories de capitalisation de marché, et libellés en euros.*

L'exposition globale (i) aux actions constituées dans des États non-membres de l'OCDE et/ou (ii) aux titres à revenu fixe émis par des émetteurs constitués dans un État non-membre de l'OCDE et/ou garantis par un État non membre de l'OCDE, ne peut dépasser 10% de l'actif net du Compartiment.

Les investissements en actions émises par des émetteurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros ne peuvent dépasser 5% de l'actif net du Compartiment.

Le Compartiment ne peut pas investir directement dans des titres libellés dans toute devise autre que l'euro. Néanmoins, le Compartiment peut être exposé au risque de change, à titre accessoire, par le biais d'investissements en OPC ou en cas de dividendes libellés dans d'autres devises que l'euro.

La duration du portefeuille du Compartiment sera limitée à 7 ans.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des obligations contingentes convertibles (« Cocos »).

La proportion des investissements du Compartiment en OPCVM ou FIA réglementés, ouverts à des investisseurs non professionnels (selon la Directive européenne 2011/61/UE) et ayant le statut d'autres OPC en vertu de l'art. 41(1) de la Loi, y compris les ETF, n'excédera pas 10 % de son actif net.

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir dans des actions ou des instruments financiers dérivés connexes (tels que CFD ou DPS) ainsi que dans des obligations convertibles, des obligations « callable » (incluant une option de remboursement) ou « puttable » (incluant une option de vente), des warrants et des droits pouvant intégrer des dérivés, dans le but de couvrir ou d'accroître le risque lié aux actions ou aux taux d'intérêt sans rechercher de surexposition.

Afin d'atteindre l'objectif d'investissement, le Compartiment peut également être exposé jusqu'à 100 % de son actif net à des instruments financiers dérivés ou des instruments dérivés de gré à gré, tels que, mais sans s'y limiter, des contrats à terme, des options, des CDS, des CDS sur indices, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, à titre de couverture et/ou d 'exposition (par ex. via l' accroissement de l'exposition aux actions, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, sans rechercher la surexposition). L'objectif principal de l'utilisation des instruments susmentionnés, qui se fera principalement par le biais de

contrats à terme sur indices, est de permettre au Compartiment de gérer efficacement et d'ajuster ses expositions au risque lorsque l'équipe de gestion considère que les primes de risque sont trop faibles ou en cas de flux importants de souscriptions et/ou de rachats. La limite d'exposition aux instruments financiers dérivés permettra de couvrir de manière exhaustive les risques du Compartiment (risque actions, risque de taux d'intérêt, risque de crédit...).

Le Compartiment peut également investir ses actifs dans des instruments financiers dérivés (tels que, sans s'y limiter, des contrats à terme et des swaps) dans le but de couvrir les classes d'actions libellées dans d'autres devises que la devise de référence du Compartiment.

[…] »

Outre les modifications susmentionnées, des facteurs de risque spécifiques seront ajoutés au profil de risque du Compartiment concernant (a) l'investissement dans des instruments dérivés conformément à sa politique d'investissement révisée ainsi que (b) le risque de change auquel le Compartiment peut être exposé à titre accessoire.

Aucun autre changement ne sera apporté à la politique d'investissement du Compartiment. En particulier, les autres caractéristiques du Compartiment restent inchangées.

Si vous estimez que les Changements ne répondent plus à vos besoins d'investissement, vous pouvez demander le rachat de vos actions, sans frais, jusqu'au 20 mai 2022, à 12h00 (heure de Luxembourg).

Les Changements exposés dans le présent avis seront inclus dans la prochaine mise à jour du Prospectus et des KIID relatifs au Compartiment, qui peuvent être obtenus gratuitement sur demande au siège social du Fonds à l'adresse indiquée ci-dessus.

Notre équipe commerciale reste à votre disposition si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires les changements susmentionnés.

Cordiales salutations,

Le Conseil d'administration
DNCA INVEST